

AR Prefecture

063-216303099-20260307-20260307_05-DE
Reçu le 09/03/2026

République Française - Département du Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-six, le samedi 07 mars à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (8) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Gérard ROURE

Absents (2) : Frédéric CHAZELLE, Thibault CALMARD

Procuration (0) : /

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

Date convocation : 26/02/2026

8 ► FONGIBILITE DES CREDITS EN M57

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer chaque année en matière de fongibilité des crédits en M57.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ précise que le recours au procédé de fongibilité des crédits (faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres) sera possible dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

↳ charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Le Secrétaire de Séance
Danièle HORTALA

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Maire,
Michel ROCHE

